

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2264

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 50

Après le mot :

« indicateurs »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 10 :

« et données nationales qui alimenteront le rapport annuel des collectivités locales et les modalités de leur intégration dans un système d'information national portant sur l'artificialisation des sols. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tenir comptes des observateurs locaux pour l'élaboration du rapport annuel.